



ONU-HABITAT

---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Première session de 2024  
Nairobi, 6–8 mai 2024

## Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2024

### Décision 2024/1 : Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme

*Le Conseil exécutif*

- a) **État du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025**
1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'état du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025<sup>1</sup> ;
  2. *Prend également note* de la proposition de la Directrice exécutive concernant le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 ;
  3. *Prie* la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2025, en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui présenter ces documents à sa deuxième session de 2024, pour examen plus approfondi ;
- b) **Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, l'équilibre géographique et la parité des genres**
4. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2023<sup>2</sup> et de son rapport sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 mars 2024<sup>3</sup>, et prie la Directrice exécutive de poursuivre les efforts visant à renforcer le financement général et préaffecté conformément à la stratégie de mobilisation des ressources ;

---

<sup>1</sup> HSP/EB.2024/3 et HSP/EB.2024/INF/4.

<sup>2</sup> HSP/EB.2024/2.

<sup>3</sup> HSP/EB.2024/CRP.2.

5. *Prend également note* du rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2023<sup>4</sup> et de son rapport sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des genres<sup>5</sup>, et note avec préoccupation que certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies restent sous-représentés ou non représentés, et engage la Directrice exécutive, conformément aux articles 101 et 8 de la Charte des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour parvenir à une répartition géographique équitable et à la parité des genres dans ses effectifs ;

6. *Prend en outre note* du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour moderniser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat<sup>6</sup> ;

7. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail<sup>7</sup> ;

**c) Examen à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 et état d'avancement du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029**

8. *Prend note* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025<sup>8</sup> ;

9. *Prend également note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029<sup>9</sup> et préconise qu'il soit développé plus avant et affiné.

**Décision 2024/2 : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat**

*Le Conseil exécutif*

**a) Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat**

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris un point sur le programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères, l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les initiatives et activités de prévention et de gestion des crises urbaines pour la période allant de juillet à décembre 2023<sup>10</sup>, et reconnaît en outre qu'il faut apporter des clarifications détaillées au rapport de base dans le cadre du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

2. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre l'exécution des activités normatives et opérationnelles et de développer des partenariats pour promouvoir des programmes phares afin de renforcer le soutien à tous les États Membres et aux membres des institutions spécialisées du système des Nations Unies ;

3. *Prie également* la Directrice exécutive, conformément au mandat du Programme, aux résolutions 19/18 et 23/2 du Conseil d'administration et à ses propres décisions, notamment le paragraphe 9 de sa décision 2022/2, le paragraphe 3 de sa décision 2022/6, le paragraphe 4 de sa décision 2023/2 et le paragraphe 5 de sa décision 2023/5, de continuer à soutenir les efforts visant à reconstruire les établissements humains dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe, dont la liste figure dans l'annexe à la présente décision, par une réponse globale à l'échelle du système, de continuer à fournir une assistance dans les situations de crises urbaines, en établissant des profils urbains pour évaluer les besoins, les vulnérabilités et les capacités des zones urbaines et mettre en place des cadres de redressement urbain, et de lui présenter régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des efforts visant à reconstruire les établissements humains touchés par un conflit ou une catastrophe ;

<sup>4</sup> HSB/EB.2024/INF/3.

<sup>5</sup> HSP/EB.2024/2/Add.1.

<sup>6</sup> HSP/EB.2024/11.

<sup>7</sup> HSP/EB.2024/10.

<sup>8</sup> HSP/EB.2024/4.

<sup>9</sup> HSP/EB.2024/5.

<sup>10</sup> HSP/EB.2024/6.

4. *Prie instamment* la Directrice exécutive, dans ce contexte, d'utiliser tous les outils à sa disposition, notamment en collaborant avec le Comité permanent interorganisations, pour s'attaquer aux crises urbaines récentes, sans préjudice des crises et conflits urbains recensés dans l'annexe à la présente décision ;

5. *Rappelle* sa décision 2023/5 et prend note du rapport préliminaire de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza, et prie la Directrice exécutive de lui présenter un rapport actualisé à sa deuxième session de 2024 ;

6. *Prie* la Directrice exécutive, conformément au mandat du Programme, de développer plus avant l'approche fondée sur les quartiers applicable au redressement et à la reconstruction dans la bande de Gaza, d'utiliser le profilage urbain pour approfondir les évaluations et d'étudier les possibilités de reconstruire en mieux ;

7. *Prie également* la Directrice exécutive de lui faire rapport sur d'autres crises urbaines, à la demande des États Membres concernés et des membres des institutions spécialisées du système des Nations Unies ;

**b) Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial**

8. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra en novembre 2024 au Caire<sup>11</sup> ;

9. *Prend note* de la présentation faite par l'Éthiopie sur les préparatifs du premier Forum urbain africain, qui se tiendra en septembre 2024 à Addis-Abeba ;

10. *Se félicite* que la ville de Bakou ait été choisie pour accueillir la treizième session du Forum urbain mondial en 2026 ;

**c) Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat**

12. *Prend note* de la note du secrétariat et de la liste de contrôle correspondante sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat et se félicite des efforts déployés par ONU-Habitat pour continuer à contribuer à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement<sup>12</sup>.

**Annexe de la décision 2024/2**

**Pays, territoires et régions touchés par un conflit ou une catastrophe**

- |                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Afghanistan                    | 14. Myanmar                          |
| 2. Burkina Faso                   | 15. Népal                            |
| 3. Cameroun                       | 16. Nigéria                          |
| 4. État de Palestine              | 17. Pakistan                         |
| 5. Haïti                          | 18. Philippines                      |
| 6. Honduras                       | 19. République arabe syrienne        |
| 7. Iran (République islamique d') | 20. République démocratique du Congo |
| 8. Iraq                           | 21. Somalie                          |
| 9. Kenya                          | 22. Soudan                           |
| 10. Liban                         | 23. Soudan du Sud                    |
| 11. Libye                         | 24. Ukraine                          |

<sup>11</sup> HSP/EB.2024/7.

<sup>12</sup> HSP/EB.2024/9 et HSP/EB.2024/INF/8.

- |                |                          |
|----------------|--------------------------|
| 12. Malawi     | 25. Yémen                |
| 13. Mozambique | 26. Kosovo <sup>13</sup> |

## Décision 2024/3 : Point sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat

### *Le Conseil exécutif*

#### a) **Progrès accomplis dans l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat**

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions adoptées par l'assemblée d'ONU-Habitat<sup>14</sup> ;

2. *Se félicite* des efforts consentis par la Directrice exécutive pour informer régulièrement les États Membres des progrès accomplis dans l'application de toutes les résolutions et souligne qu'il importe de les appliquer de manière équilibrée ;

#### b) **Application de la résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques, en particulier l'opérationnalisation de l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe), qui constitue un dispositif institutionnel utile**

3. *Rappelle* la résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, prend note des documents d'appui fournis par le secrétariat concernant l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe)<sup>15</sup>, et décide qu'ONU-Habitat devrait rendre l'initiative opérationnelle afin d'accélérer l'action climatique à plusieurs niveaux, en tenant pleinement compte des mandats du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, en établissant un secrétariat pour l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe), en soutenant l'organisation de réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques, en recherchant des effets de synergie avec d'autres initiatives [y compris la « Coalition for High Ambition Multilevel Partnerships for Climate Action » (Coalition pour des partenariats multiniveaux de grande ambition en faveur de l'action climatique), « Building Climate Resilience of the Urban Poor » (Renforcement de la résilience climatique des pauvres vivant en milieu urbain) et le Programme « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines)], en créant un portail « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe) afin de présenter l'initiative et de stimuler les contributions des donateurs, et en fournissant des conseils techniques aux États Membres qui en font la demande, sous réserve de la disponibilité des fonds préaffectés, dont le montant initial visé est de 1 million de dollars des États-Unis par an ;

#### c) **Application de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le logement convenable pour tous, en particulier la date et l'ordre du jour de la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, ainsi que ses activités et son programme de travail**

4. *Rappelle* la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat et décide que la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s se déroulera sur trois jours du 9 au 11 décembre 2024, à Nairobi ;

<sup>13</sup> Dans le présent document, toute référence au Kosovo doit être comprise comme étant conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

<sup>14</sup> HSP/EB.2024/8.

<sup>15</sup> Document HSP/EB.2024/INF/5 et note du secrétariat intitulée « Responses to questions raised by Member States related to the Sustainable Urban Resilience for the Next Generation (SURGe) initiative during the 49th and 50th meetings of the ad hoc working group on programmatic, budgetary and administrative matters of the Executive Board » (consultable à l'adresse suivante : [https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/05/responses\\_to\\_questions\\_from\\_member\\_states-pba\\_49th\\_and\\_50th\\_on\\_surge.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/05/responses_to_questions_from_member_states-pba_49th_and_50th_on_surge.pdf)).

5. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la première session sera le suivant :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour de la première session ;
    - b) Élection des membres du Bureau ;
    - c) Mandat du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée.
  3. Bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable.
  4. Mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet.
  5. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis.
  6. Appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de logement efficaces.
  7. Mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables.
  8. Questions diverses.
  9. Clôture de la session.

#### **Décision 2024/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et programme de travail du Conseil exécutif pour 2024**

##### *Le Conseil exécutif*

- a) **Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux**
  1. *Adopte* le rapport sur les travaux de sa troisième session de 2023<sup>16</sup> ;
  2. *Prend note* de l'exposé des coprésidents du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives concernant les travaux du groupe ;
  3. *Prend également note* de l'exposé du Président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes concernant les travaux du groupe ;
  4. *Prie* le Président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes de déployer tous les efforts nécessaires pour finaliser un projet de politique et le lui présenter pour examen à sa deuxième session de 2024 et pour recommandation éventuelle à l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session en mai 2025 ;
- b) **Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions**
  5. *Prend note* des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa troisième session de 2023 pour en évaluer l'efficacité, afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures<sup>17</sup> ;
- c) **Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif**
  6. *Décide* que sa deuxième session de 2024 se déroulera sur trois jours du 4 au 6 décembre 2024 ;

<sup>16</sup> HSP/EB.2023/22.

<sup>17</sup> HSP/EB.2024/INF/9.

7. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième session de 2024 ;
    - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2024.
  3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
  4. Questions financières, budgétaires et administratives.
  5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025.
  6. Plan stratégique :
    - a) Rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020–2025 ;
    - b) Point sur l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.
  7. Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.
  8. Résultats de la douzième session du Forum urbain mondial.
  9. Exposé de la Directrice exécutive sur les suites données à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
  10. Point de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
  11. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
  12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
  13. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2025 du Conseil exécutif.
  14. Questions diverses.
  15. Clôture de la session.
-